



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E136279

VALABLE JUSQU'AU 24/03/2027

ÉDITÉ LE

27/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2010B00080

Siret : 519 678 122 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5402595

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 24025174590

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 04918672H

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ARNOULD - MERLET

5 IMPASSE DU PIN
85110 SAINT-PROUANT

Téléphone : 02 51 65 10 95

Portable : 06 76 82 20 27

Fax :

Site Internet :

E-mail : arnouldmerlet@orange.fr

Responsabilité légale :
ARNOULD GEOFFREY CO-GÉRANT / MERLET SÉBASTIEN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	23/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/03/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	23/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/07/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/07/2021
o Ventilation mécanique	25/03/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	23/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.